54me Année — Nouvelle série — N° 153 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 4 DECEMBRE 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

BONNES NOUVELLES

Sous ce titre, nous avons, dans le courant de l'été, publié dans « Sisteron-Journal » le substantiel d'une lettre que nous écrivait M. Massé de Lyndiane (Sénégal), ancien directeur de l'Usine de Sisteron. Cette lettre nous apportait de bonnes nouvelles de la colonie Sisteronnaise que M. Massé occupe autour de lui. Nous eumes le plaisir de voir revenir de Lyndiane, en vacances à Sisteron, MM. Augé, Massin fils et Galégo, qui nous donnaient des nouvelles de nos compatriotes restés au Sénégal.

Aujourd'hui, c'est mieux. M. Massé a eu l'amabilité de nous écrire une longue lettre dans laquelle il relate la rentrée à Lyndiane des permissionnaires et de la belle fête qui a été organisée à leur retour en leur honneur.

Cette lettre reflète dans ses termes l'esprit de concorde et de sympathie qui anime nos compatriotes hauts et bas-alpins qui, tout en s'amusant, ont pensé à faire œuvre humanitaire et utile envers les différentes sociétés de la Ville.

Nous ne pouvons résister au désir de publier tout au long la lettre de M. Massé, elle dit mieux que nous pourrions le faire, les bons sentiments qui animent les Sisteronnais envers le pays natal.

Lyndiane, le 23 Novembre 1948

M. Marcel Lieutier
Directeur-Gérant du
« Sisteron-Journal »

Mon Cher Directeur,

Tous nos permissionnaires, qui viennent de passer leur congé en France, sont rentrés.

A cette occasion, nous nous sommes tous réunis, Sisteronnais et apparentés, en un diner très cordial.

Inutile de vous dire qu'il a été beaucoup parlé de Sisteron et de tous les amis du pays.

Chacun voulait avoir des nouvelles fraiches et c'est avec plaisir que ceux qui étaient restés à la tâche (dont je suis), ont appris les bonnes nouvelles apportées par les rentrants : Sisteron se relève, tous les amis et connaissances se portent bien ; c'est le principal.

Je suis personnellement très heureux de voir revenir à la colonie tous ceux que j'avais fait partir, c'est, en effet, une preuve que, malgré le soleil, ils se plaisent ici et c'est aussi la preuve certaine qu'ils donnent entière satisfaction par leur conduite et par leur travail. C'est ma récompense et j'en suis fier, le recrutement fait à Sisteron est parfait sous tous les rapports. Tout le personnel est très vivement apprécié de la Direction de Paris.

Au printemps prochain d'autres permissionnaires viendront prendre un repos bien mérité au pays. J'espère en être et revoir tous les amis en bonne santé.

Avant de nous séparer, nous avons fait une collecte qui a réuni la somme de 4.000 frs C.F.A., soit 8.000 francs métropolitains.

Je fais virer cette somme de 8.000 francs métro par la Banque de l'Afrique Occidentale à votre compte courant postal.

D'un commun accord, nous vous demandons de vouloir bien assumer la répartition comme suit :

Goûter des vieux 3.000 francs ; Croix-Rouge 2.000 frs ; Touristes des Alpes (Société Musicale) 1.500 francs; Pédale Sisteronnaise 750 fr; Sisteron-Vélo 750 francs. Total 8.000 francs. Nous vous en remercions très sincèrement.

Etaient présents au diner : M. Arnaud Roger (La Saulce) ; M. Chastel Fernand (Rue Deleuze Sisteron); M. et Mme Galégo (Les Capucins Sisteron) ; M. et Mme Garo (quartier La Sèbe à Digne) ; M. et Mme Latil Albert (Parésous Sisteron) ; M. et Mme Massin Raymond (Les Cordeliers Sisteron) ; M. et Mme Massé (Les Plantiers Sisteron) ; M. et Mme Paul (Curbans).

Avec les bons souvenirs de tous.

A. Massé.

Au nom de toutes les organisations qui ont été l'objet des dons faits par nos compatriotes, nous remercions bien sincèrement, en particulier M. Massé qui a été le promoteur de cette fête de famille, et en général tous nos amis qui y ont participés.

Dès que nous serons avisés du versement de la somme ci-dessus à notre compte postal nous en ferons la distribution immédiate comme il est indiqué plus haut.

M. L.

Mme Jules MOCH décore un maire résistant

Dimanche a eu lieu à Melve une émouvante cérémonie au cours de laquelle Mme Jules Moch, femme de notre énergique et clairvoyant ministre de l'Intérieur, a remis la Légion d'honneur à M. Burle, ancien maire de Melve, authentique et valeureux résistant.

Un déjeuner a réuni autour du nouveau légionnaire, Mme Jules Moch, le Préfet des Basses-Alpes, M. Rostagne, commandeur de la Légion d'honneur, parrain de M. Burle ; M. Emile Aubert, conseiller de la République ; M. Borrély, président du Conseil Général et quelques autres personnalités du département.

M. Rostagne donna l'accolade traditionnelle après avoir prononcé un discours fraternel, et Mme Moch sut en quelques mots très simples, magnifier à la fois les qualités de M. Burle et émouvoir l'assistance par un rappel des sacrifices et des morts de l'authentique Résistance.

Il n'y eut pas de manifestation publique pour respecter les sentiments de Mme Jules Moch qui retrouvait là l'invisible présence de son fils, tué par les Allemands, qui séjourna à Melve, chez M. Burle, pendant l'occupation et chacun sentait que l'heure n'était pas aux démonstrations mais au recueillement et tenait à offrir à la courageuse compagne de notre ministre, l'appui d'une muette mais respectueuse affection.

Les Fouilles de Châteaufort

C'est pour solutionner l'énigme de l'ossuaire de Châteaufort, près de Nibles, dont nous avons entretenu nos lecteurs, que les archéologues Sisteronnais ont organisé Dimanche matin une deuxième expédition.

Sous la direction de MM. Marius Maldonnat, vice-président de la Société de Spéléologie des Basses-Alpes, et Paul Bernard, secrétaire de la Société d'Archéologie, secondés par MM. Pierre Mourrier et Jean Briançon, membres de ces sociétés, qui avaient mis à la disposition des organisateurs leurs voitures pour transporter les hommes et le matériel, les recherches ont repris malgré la saison avancée.

Sur les lieux se trouvaient déjà M. Elie Richaud, le dévoué maire qui administre depuis 28 ans la commune de Châteaufort et qui, malgré ses 77 ans, l'heure matinale et le froid glacial, avait tenu à assurer la surveillance des fouilles, en compagnie de son adjoint M. Célestin Massot, et des frères Rolland « inventeurs » de la caverne.

Le groupe d'éclaireurs Paul Arène de Sisteron, activement dirigés par leur chef Jean Pascal, apportèrent avec M. Buttoud, géomètre, leur précieux concours en maniant pelles et pioches. M. Duperry, des cinéastes amateurs, assurait la prise de vue.

D'ores et déjà ces recherches dont la mauvaise saison ne permettra pas la continuité, ont permis de découvrir une dizaine de squelettes dont ceux de quatre enfants. Mais nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit nullement de restes de maquisards, ni même des victimes de crimes qui remonteraient à une soixantaine d'années. En effet, les docteurs Donneaud et André, de Sisteron, qui ont bien voulu se livrer à un examen minutieux de ces vestiges, qui semblent être ceux d'une famille entière ont conclu qu'ils datent d'au moins 600 ans et peut-être même 1.000 ans. Ce sont les dépôts d'une eau très calcaire qui ont pétrifié ces ossements et ont permis leur conservation jusqu'à nos jours.

Ces conclusions confirment les avis des archéologues. La caverne longue encore, malgré les éboulements, d'une dizaine de mètres, présentant dans le fond une chambre d'une hauteur de 4 mètres, a certainement été un habitat préhistorique puisque en effet, une coupe du sol a permis de récupérer des débris de poteries d'argile grossières et primitives, des fragments de silex, des bâtons d'ocres rouge et jaune.

Ce qui a le plus surpris les chercheurs et qui parait le plus étonnant c'est le fait que ce gisement, situé il est vrai en dehors de la zone du passage des invasions, mais à peine à une demi heure de marche d'un village, d'un accès assez facile, n'ait jamais été repéré ni visité. Ceci démontre qu'il existe encore dans nos régions des lieux inexplorés.

Mais revenons à ces restes brisés qui nous apportent du fond de la la nuit des temps, un épisode tragique de la vie de nos pères. Quels furent ces hommes, quelle fut leur vie et quel fut le drame de leur mort. D'autres hommes, en tous points semblables à l'homme moderne, les ont-ils massacré là ? Ou bien ont-ils été, comme il le semble bien possible, victimes d'une nuit d'orage, d'un éboulement qui a transformé leur abri en tombeau ?

Là le mystère demeure entier et jamais personne ne l'éclaircira.

Mais quel sujet intéressant pour un romancier !

Paul BERNARD.

SPORTS

Barcelonnette bat Sisteron par 5 buts à 2

Dimanche dernier, Sisteron a eu l'agréable visite d'une équipe nouvelle des Basses-Alpes, l'A. S. de Barcelonnette, composée en majeure partie de soldats du 11e B. C. A. en garnison dans la Vallée de l'Ubaye.

Ce match est joué très vite et ne sera pas pour déplaire au public. Le score assez élevé réflète bien la partie car Barcelonnette, plus athlétique et beaucoup mieux entrainé, sut mettre à profit les occasions parfois heureuses, car sur les cinq buts marqués trois sont dus à la défense Sisteronnaises dans des interventions malheureuses.

Malgré la blessure de Latil, atteint en première mi-temps, Sisteron joua agréablement et marqua deux buts par Borel et Blanc.

—)o(—

Demain Dimanche, nos deux équipes se déplaceront à Forcalquier en match de championnat, pour rencontrer les équipes correspondantes de cette ville.

Nous souhaitons à nos représentants une excellente partie et une nette victoire.

CHRONIQUE LOCALE

ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. — Les anciens prisonniers de guerre de Sisteron, dans une assemblée générale tenue Lundi de cette semaine, ont décidé de se réunir en un banquet fraternel qui sera servi à l'Hôtel du Tivoli le Samedi 11 Décembre 1948, à 20 heures.

Tous les prisonniers et les personnes sympathisantes à ce groupement qui désirent assister au repas sont priés de se faire inscrire, avant le 9 Décembre chez Vignet, horlogerie rue de Provence ; Giafferi, Café de Provence ; Bernaudon, boulangerie, rue Droite, et à la Librairie Lieutier.

Le Dimanche 12 Décembre, aux Variétés - Dancing, se tiendra un Grand Bal, organisé par l'Association, avec le concours du réputé orchestre Monti-Jazz de Gardanne.

AVIS

M. MAFFREN, Pâtissier, 6, Rue de Provence, informe la clientèle qu'il vient de mettre en gérance son commerce de pâtisserie à M. BEYER et comme par le passé, elle trouvera dans le magasin des produits de premier choix.

SAPEURS-POMPIERS. — Nous sommes heureux d'annoncer que notre subdivision de Sapeurs-Pompiers célèbrera sa fête annuelle ce soir Samedi, par un banquet qui sera servi à l'Hostellerie Provençale à 21 heures, avec un menu de choix.

Les personnes sympathisantes qui désirent assister a ce banquet sont priées de vouloir bien se faire inscrire de suite à l'hôtel sus-nommé.

AVIS

Le TOURING - HOTEL prévient son aimable clientèle qu'il reprendra ses matinées dansantes à partir du Dimanche 5 Décembre.
Le meilleur accueil lui sera réservé.

TOURISTES DES ALPES. — Dans notre compte rendu de la semaine dernière sur la fête de Sainte-Cécile, nous avons omis de mentionner que les musiciens faisant partie de la Société ont fait danser gratuitement à la soirée de Dimanche.

Les membres de la Société Musicale remercient leurs camarades de ce joli geste.

—)o(—

LIVRE D'OR de la Société Musicale « Les Touristes des Alpes ».—

Sixième Liste de Souscription

MM. Louis Blanc, Bar Léon 1.200; Perotto hostellerie provençale 1.000; Rebattu, mercerie 1.000; Comité des Fêtes de Sisteron 3.000 ; Gendre, Belle Jardinière 500 ; Ribot, journaux 1.000 ; Calixte Richaud, drapier 500 ; Julien, chaussures 500 ; Richaud, boucher 1.000 ; Imbert, Café Torin 500 ; Roux « Pie qui chante » 200 ; Duperry-Martin, chaussures 1.000 ; Cléon, receveur 300 ; Cristini, percepteur 300 ; Lieutier, laitier 200 ; Fages, contrôleur 500 ; A. Reynaud, ancien président 1.000 ; Mme Massot-Devèze 500 ; Anonyme 500.

N'ATTENDEZ PAS !
Commandez dès à présent vos
CARTES DE VISITE
à l'Imprimerie PASCAL-LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Téléphone 1.48

CARNET ROSE. — Nous sommes heureux d'apprendre, dans le courant de la semaine, la naissance de :

Bernadette, fille de Mme et M. Reymond, boulangerie, rue Saunerie

de René, fils de Mme et M. Bernaudon Marius, ancien prisonnier de guerre, boulangerie, rue Droite

de François, fils de Mme et M. Pierre Colomb et petit-fils de Mme et M. Raoul Colomb, négociant en tissus, Rue de Provence

et de Marie-Claude, fille de Mme et M. Paul Brémond, épicerie.

A tous les parents et grand-parents, nos bien vives félicitations.

CONCOURS DE BOULES. — Le beau temps aidant, ce concours a eu un réel succès ; nombreuses étaient les équipes participantes.

Voici les équipes gagnantes : 1er prix : Clément ; 2e prix : Garcin ; 3e prix : Migliore.

—)o(—

La Boule Sisteronnaise, toujours à l'avant-garde de la nouveauté et de l'originalité, organise pour Dimanche 5 Décembre, un nouveau concours de boules à pétanque. Ce concours se déroulera pour la première fois sur le terrain du Collet.

Tous les Sisteronnais connaissent ce quartier privilégié l'hiver par les rayons de Phœbus qui attirent tous les jours un grand nombre de promeneurs qui viennent y jouir de quelques heures de chaleur solaire pendant les mauvais jours.

Le « solarium » du Collet sera Dimanche le rendez-vous des boulomanes amateurs de pétanque, ainsi que de nombreux supporters qui auront le double plaisir et but de se soleiller et de se distraire en regardant jouer.

Les inscriptions individuelles sont reçues dès à présent chez M. Meyssonnier, poids public, trésorier de la Société. Elles seront closes aujourd'hui à 14 heures.

Rendez-vous des joueurs sur le terrain, Dimanche à 13 heures 30. L'enjeu de ce concours sera une superbe surprise.

LES AGENDAS
de Poche et de Commerce
sont en vente
à la Librairie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

HOPITAL-HOSPICE. — Samedi 11 Décembre 1948, à 17 heures, à l'Hôpital-Hospice, dans la salle des délibérations, il sera procédé à la location, par voie d'adjudication aux enchères publiques et volontaires, des terrains appartenant à l'Hôpital-Hospice.

ON DEMANDE :

personnel féminin qualifié ou apprenti pour cartonnage.
Faire offre « FRANCALUX », La Baume.

CAISSE D'EPARGNE DE SISTERON. — La Caisse sera fermée du 19 Décembre au 2 Janvier inclus pour l'arrêté des comptes.

La dernière séance de 1948 aura lieu : à Sisteron, le Samedi 18 Décembre ; à Château-Arnoux, le Mercredi 15 Décembre ; à Saint-Auban, le Mercredi 15 Décembre ; à Laragne, le Jeudi 16 Décembre.

La première séance de 1949 aura lieu : à Sisteron, le Lundi 3 Janvier ; à Château-Arnoux, le Mercredi 5 Janvier ; à Saint-Auban, le Mercredi 5 Janvier ; à Laragne, le Jeudi 6 Janvier.

AVIS

Le Docteur ANDRE informe sa clientèle qu'à partir du Lundi 6 Décembre, il fera ses consultations à son cabinet, Rue Droite, tous les jours de 10 heures à 14 heures.

VARIETES-DANCING — Demain Dimanche, à 21 heures, aux Variétés-Dancing, Grand Bal avec un jazz réputé.

CENTRE FEMININ D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL DE SISTERON. — Avec la section normale d'apprentissage commercial, fonctionne au Centre une section spéciale mixte qui reçoit des élèves titulaires du brevet élémentaire ou niveau équivalent. Pour cette section la durée des études, sanctionnée par un C. A. P. commercial, sera d'un an.

Les jeunes gens et jeunes filles qui désirent suivre ces cours, sont priés de s'inscrire d'urgence au Centre où tous renseignements leur seront donnés.

© VILLE DE SISTERON

NECROLOGIE. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Judith Estublier, née Silvy, enlevée à l'affection des siens après une courte maladie, à l'âge de 97 ans. La défunte était la doyenne de notre ville.

Une foule nombreuse suivait le cercueil de cette bonne mère de famille qui avait élevé de nombreux enfants et dont la vie a été que dévouement et honnêteté.

A toutes les familles éprouvées par ce deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

DON. — A l'occasion de la naissance de son fils René, M. Bernaudon Marius, boulanger à Sisteron, a versé la somme de 2.000 francs à répartir comme suit : 500 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques ; 500 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » ; 500 francs pour la Société Sportive du Sisteron-Vélo, et 500 frs pour l'Association des Prisonniers de guerre.

Nos félicitations et sincères remerciements.

ATTENTION ! ! C'est le Dimanche 19 Décembre 1948 qu'aura lieu la Grande Nuitée Dansante organisée par la Classe 49, dans la coquette salle des Variétés décorée à cette occasion. Nombreuses Attractions, Radio-Crochet, nombreux prix.

Retenez cette date.

ARBRE DE NOEL. — 1re liste de souscription : Mariage Coulomb-Bertagnolio 200 frs ; Mariage Guigou-Brémond 200 ; Mme Ducarre 100; Jodar Fernand 100; Latil Carmen 40; Mlle Chauvin, institutrice 200; M. Massin 100; Mourier Paul 20 ; Jourdan Jean 50 ; Alphonse Gustave 50 ; Disdier Emile 60 ; Mme Arnaud, institutrice 200 ; Mlle Gravier, institutrice 200; Mme Fournier, institutrice 200 ; Burle, matériaux 200 ; Sorzana 50 ; Alphonse Philippe 50 ; Anonyme 100 ; Autant Ernest 100 ; Bertrand, huissier 50 ; Gros 40 ; Mme Brémond Florent 100 ; Giorgi 100 ; M. Dejean 10 ; Bernard, fleuriste 30 ; Ravel Ida 100 ; Mme Richaud-Laugier 50;

Total : 2.700 francs.

Merci aux premiers donateurs.

La souscription continue.

Faites bon accueil aux quêteuses.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Les électeurs et électrices qui désirent exercer leur droit de vote à Sisteron aux prochaines élections, devront se présenter au Secrétariat de la Mairie à dater de ce jour, et avant le 6 Janvier 1949, munis des pièces officielles d'identité (livret de famille, livret militaire, extrait de naissance, etc....) en vue de leur inscription.

Devront notamment se présenter les jeunes gens et jeunes filles nés avant le premier Mars 1928, domiciliés à Sisteron et toutes les autres personnes qui, domiciliées dans notre Ville, ne figurent pas encore sur les listes électorales de Sisteron.

Les électrices et électeurs qui ont voté à Sisteron aux dernières élections n'ont pas à se présenter ; ils sont maintenus sur les listes de l'année 1949.

PORTEFEUILLE Assurances toutes branches, Compagnie 1er ordre. Région de Sisteron. A remettre à personne active.

S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS DE LA MAIRIE. — Les personnes désignées ci-dessous sont priées de vouloir bien se présenter au Secrétariat pour affaires les concernant : Imbert Paul, Autant Emile, Vollaire Joseph, Gelli Léopold, Jean Auguste, Thunin Emile, Audibert Firmin, Jean Marcel, Latil Léopold, Moullet Marcellin, Jourdan François.

JEUNE FEMME demande travail de maison ou commise.

Faire offre au Bureau du Journal.

C. G. A. — Les propriétaires de véhicules agricoles (autos et camionnettes) percevant habituellement leur essence « roulage » par la C.G.A. sont priés de passer au plus tôt à la Mairie pour donner tous renseignements utiles sur leur véhicule.

A l'occasion
des Fêtes de Noël et du Jour de l'An
GRAND CHOIX
de Livres d'Etrennes
et d'Albums d'Images
à la Librairie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

ETAT-CIVIL

du 26 Novembre au 3 Décembre 1948

Naissances : René Charles Joseph Bernaudon. — Yvan Julien Joseph Entressangle. — François Claude Pierre Henri Amable Colomb. — Marie-Claude Claire Louisette Brémond (Avenue de la Libération).

Décès : Judith Silvy, veuve Estublier, 97 ans, quartier St-Lazare.

REMERCIEMENTS

Les familles ESTUBLIER remercient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Madame ESTUBLIER

leur mère, grand'mère, parente et alliée, survenu à l'âge de 97 ans.

PROPRIETAIRES...

Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.

LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles
et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

VARIETES - CINEMA
Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
et un super-film en technicolor...
L'ODYSSEE DU Docteur WASSEL
La semaine prochaine :
Jean Gabin dans L'IMPOSTEUR
Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

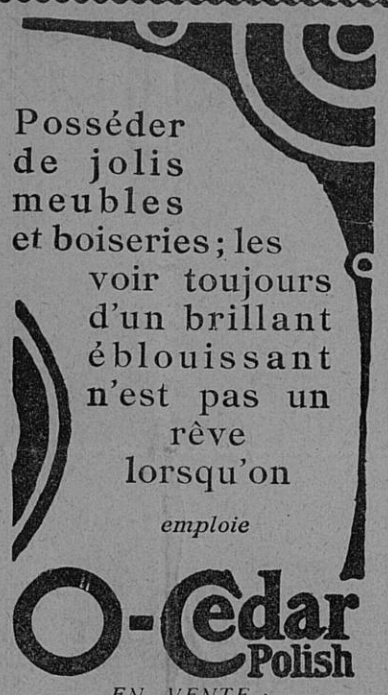

EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de la Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

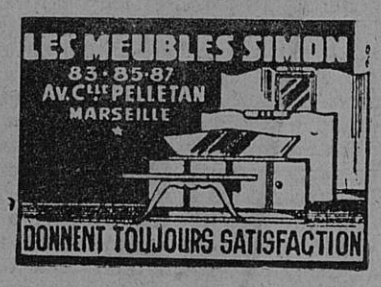

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le dix neuf Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le vingt six Novembre suivant, folio 31, case 158,

Monsieur AILHAUD Albert Séraphin Pierre, mécanicien, demeurant et domicilié à SISTERON,

a vendu à Monsieur FOURNIER Lucien Jean, négociant, demeurant et domicilié à AUBIGNOSC,

Un fonds de commerce de « Garage et Atelier de Réparations Automobiles », exploité à SISTERON, quartier des Plantiers, connu sous le nom de SPLENDID'GARAGE.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE
Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant
en tous genres.
Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte sous seing privé en date à SISTERON du deux Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix Novembre mil neuf cent quarante huit folio 19, case 96

Madame BAYLE, épouse Martino BRAVO, autorisée, demeurant Rue Droite, numéro 14, à SISTERON,

A vendu à Madame CHACHUAT Louise Juliette, épouse assistée et autorisée de Monsieur Jean VAGGIANI, demeurant ensemble Rue Droite, 62, à SISTERON, le fonds de commerce d'Articles de Bonneterie, Lingerie, Laines, Dégraissage, Teinturerie, Stoppage, connu sous le nom de « A LA CIGALE » exploité 14, Rue Droite à SISTERON, comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le matériel, les marchandises et le droit au bail des lieux où le fonds est exploité.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues au domicile de l'acheteur.

La publication au B. O. V. et Cessions a paru le premier Décembre mil neuf cent quarante huit.

Pour Deuxième Insertion,
Signé :
Mme VAGGIANI, née Chachuat.

GRASSET & Cie

Ancienne Banque GASSIER et Cie
Société en nom collectif
Siège Social à BARCELONNETTE
R. C. Barcelonnette no 4

D'un acte sous seings privés en date des vingt et vingt neuf Octobre, six et seize Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré, il résulte, notamment, que le capital social a été porte de DEUX MILLIONS de francs à TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE francs, valeur du premier Janvier mil neuf cent quarante huit, savoir :

1o) à concurrence de un million quatre cent quatre vingt quatorze mille huit cent soixante six francs, par application directe du montant du compte « Réserves » et augmentation corrélative proportionnelle des mises de fonds obligées des deux anciens associés,

2o) et à concurrence de cent cinq mille cent trente quatre francs, par apports espèces libérés et effectués, à titre de mises de fonds obligées d'associés en nom, tant par les deux anciens membres de la Société que par les personnes ci-après dénommées :

Monsieur Alfred REYNAUD, industriel, demeurant à MARSEILLE, Rue Paradis, numéro 306,

Monsieur Abel RUET, docteur en médecine, demeurant à BARCELONNETTE, Chemin du Verger,

Mademoiselle Adrienne GRASSET, célibataire majeure, sans profession, demeurant à GADAGNE (Vaucluse), Villa Bel Air,

Madame Janine GRASSET, sans profession, épouse assistée et autorisée du Colonel René CUSENIER, avec lequel elle demeure à MARSEILLE,

et Monsieur Paul LIONS, industriel demeurant à CASTRES (Tarn), Avenue de Saint-Pons, no 43.

De plus, comme conséquence de ce qui précède ou mise à jour des décisions antérieurement prises, la rédaction du pacte social comporte notamment, les stipulations suivantes :

Article II

Le texte de cet article est le suivant:
« Le siège social est à BARCELONNETTE. La raison sociale est « GRASSET et Cie » ; elle sera suivie de la dénomination commerciale « ANCIENNE BANQUE GASSIER et Cie ». Sa durée expirera le trente et un Décembre mil neuf cent soixante onze, sauf ce qui sera dit plus loin à propos de la dissolution anticipée ».

Article III

Le texte de cet article est le suivant:
« La signature sociale appartient à Monsieur Emile GRASSET, seul gérant. Il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société ».

Article IV

Le texte de cet article, à l'exception du dernier alinéa, maintenu sans changement, a été remplacé par la rédaction suivante :
« Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS, appartenant, à titre de mise de fonds d'associés en nom collectif, savoir :..... »

Article IX

Le texte de cet article est le suivant:
« Sauf ce qui est dit à l'article X ci-après, la Société ne sera pas dissoute en cas de décès ou absence légale d'un associé ; elle se continuera entre les autres associés et les héritiers de l'associé décédé ou absent comme associés commanditaires ».

Article XII

Le texte de cet article est le suivant:
« Les associés peuvent, au moyen d'une décision extraordinaire, décider la transformation de la Société en société d'un autre type reconnu par les lois en vigueur au jour de la transformation et ce, sans qu'il en résulte la création d'une société nouvelle ».

Dépôt

Le dépôt prescrit par la loi a été effectué, au Greffe du Tribunal de Première Instance de DIGNE, le vingt neuf Novembre mil neuf cent quarante huit.

Pour Publication,
GRASSET et Cie.
Le Gérant : E. GRASSET.

Pour le placement de vos disponibilités, vous avez le choix entre les

BONS DU TRÉSOR
à intérêt progressif
PRIX D'ÉMISSION : **9.950 frs**
remboursables

après	3 mois	à	10.000 fr.
après	6 mois	à	10.060 fr.
après	9 mois	à	10.130 fr.
après	12 mois	à	10.200 fr.
après	15 mois	à	10.290 fr.
après	18 mois	à	10.390 fr.

BONS DU TRÉSOR
à 1 an : intérêt **2,5 %**
à 2 ans : intérêt **3 %**

Intérêts absolument nets de tous impôts y compris l'impôt général sur le revenu

32

La Nouvelle Fabrique J. BOUISSON

10, Rue Saunerie — SISTERON
vous présente
LES PLUS BEAUX MEUBLES en vrai Noyer de France massif
dans une fabrication irréprochable et garantie
à des Prix étonnants.
N'ACHETEZ RIEN sans avoir visité NOTRE EXPOSITION
Entrée Libre Livraison Gratuite

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
Pompes Funèbres
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet
SISTERON

© VILLE DE SISTERON